

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE
DE LA SARTHE DEMANDE D'INTEGRATION
DANS UN AUTRE DEPARTEMENT (INEAT) RENTREE 2012.

DÉPARTEMENT SOLLICITÉ :

NOM : PRÉNOMS :

NOM DE FAMILLE:

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SITUATION FAMILIALE : célibataire concubinage(avec enfant) PACS mariage
autre(préciser).....

NOMBRE D'ENFANTS :

ADRESSE :

SITUATION ADMINISTRATIVE : en activité
AU MOMENT DE LA DEMANDE autre (préciser)

GRADE : instituteur professeur des écoles

TITULAIRE STAGIAIRE

ÉCHELON AU 31 / 08 / 2012 :ANCIENNETÉ (à compter de la titularisation) :

AFFECTATION ANNÉE SCOLAIRE 2011 / 2012 :

Barème retenu lors de la participation au mouvement national :

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE : convenances personnelles
rapprochement de conjoint
autre(s) (préciser).....

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA PRÉSENTE DEMANDE :

- un courrier manuscrit expliquant les motivations de votre demande,
- mariage : photocopie du livret de famille,
- pour les enfants, joindre une photocopie du ou des livrets de famille relatifs à chacun des enfants à charge. De même pour concubinage avec enfant(s) reconnu(s) par les deux parents,
- pour les enfants de plus de 16 ans, joindre un certificat de scolarité pour justifier qu'ils sont toujours à charge,
- PACS : joindre une copie de l'attestation d'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité. Pour les PACS conclus avant le 1^{er} janvier 2011, joindre l'avis d'imposition commune de 2011. Pour les PACS signés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} septembre 2012, les agents concernés joindront à leur demande une attestation de dépôt de leur déclaration fiscale commune-revenus 2011- délivrée par le centre des impôts ou le cas échéant une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée des deux partenaires ;
- Si demande d'exeat pour se rapprocher du conjoint, joindre les deux derniers bulletins de salaire et/ou une attestation de l'employeur, contrat de travail stipulant que ce dernier travaille dans le département demandé ou un département limitrophe ;
- Si demande au titre de la résidence de l'enfant, joindre les documents officiels stipulant l'alternance de résidence au domicile de chacun des parents ou l'exercice du droit de visite ou d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.
- Tout justificatif pouvant être joint à l'appui de la demande.

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :

Le Directeur Académique
des Services de l'Education nationale

Emmanuel ROY

DIPER
Division du personnel
enseignant du 1^{er} degré

Erika BARON
Chef de Division

Dossier suivi par :

Jeanine CARRAUD
02.43.61.58.29

Ghislaine BREBION
02.43.61.58.28

ce.diper1@ac-nantes.fr

Cité Administrative
34, rue Chanzy
72071 LE MANS Cedex 9